



## DELIBERATION N° 2017-178

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 juillet 2017 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2016 et à l'état d'exécution du programme d'investissements 2017 de RTE

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Jean Laurent LASTELLE et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des articles L. 134-3 et L. 321-6-II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) doit transmettre son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2016 :

- par délibération<sup>1</sup> du 3 décembre 2015, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2016 ;
- RTE n'a pas demandé de modifications de son programme d'investissements à l'issue de l'élaboration du bilan intermédiaire. Exceptionnellement, la CRE n'a pas publié de délibération à la mi-année afin de confirmer l'autorisation de 1549,0 M€ approuvée dans la délibération du 3 décembre 2015.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2017 :

- par délibération<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2017, et a demandé à RTE de présenter, au début du mois de juillet 2017, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2017.

RTE a transmis le 09 juin 2017 le compte rendu d'exécution du programme d'investissements 2016, et le 10 juillet 2017 le point intermédiaire du programme d'investissements 2017, et a été auditionné par le collège de la CRE le 13 juillet 2017 : RTE a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et les investissements effectivement réalisés pour 2016, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2017, d'autre part.

Afin de faciliter le suivi de ces investissements, les projets sont affectés à différentes catégories. Ces catégories, au nombre de sept, sont les suivantes : « Grand Transport et Interconnexion – Développement », « Grand Transport et Interconnexion – Renouvellement », « Réseaux régionaux – Développement », « Réseaux Régionaux – Renouvellement », « Reprises de Réseaux de Transport », « Système d'Information » et « Immobilier Logistique ».

<sup>1</sup> <http://www.cre.fr/documents/deliberations/approbation/programme-d-investissements-rte-2016>

<sup>2</sup> <http://www.cre.fr/documents/deliberations/approbation/programme-d-investissements-rte-2017>

## 1. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR LE BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2016

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2016 par la CRE dans sa délibération du 3 décembre 2015 s'élevaient à 1549,0 M€. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de RTE pour l'année 2016 s'élève à 1518,8 M€, soit une baisse de 30,2 M€ par rapport au programme approuvé.

Ci-après est donné un tableau avec l'ensemble des catégories, ainsi que leurs dépenses autorisées et réalisées.

Catégories	Autorisation 2016 <i>en M€<sub>2016</sub></i>	Réalisé 2016 <i>en M€<sub>2016</sub></i>
Grand Transport et Interconnexion - Développement	267,0	208,6
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	46,9	49,8
Réseaux Régionaux - Développement	599,6	634,6
Reprises de Réseaux de Transport	1,4	1,5
Réseaux Régionaux - Renouvellement	384,9	386,6
Système d'Information	135,0	133,3
Logistique	114,2	104,4
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 549,0</b>	<b>1 518,8</b>

Ces évolutions résultent de différents mouvements à la hausse et à la baisse au sein de plusieurs catégories de dépenses :

- Les dépenses de développement du « Grand Transport et des Interconnexion » présentent une baisse de 58,4 M€, soit un recul relatif de 21,9% par rapport au budget initialement approuvé. Cette baisse est principalement due à des reports de dépenses sur les projets Savoie-Piémont (-46 M€) et Lonny-Seuil-Vesle (-10,8 M€), expliqués respectivement par des retards de chantiers et un décalage vers 2017 des indemnités et du plan d'accompagnement du projet. Selon RTE, le décalage des travaux constatés en 2016 est sans impact sur la date de mise en œuvre du projet Savoie – Piémont.
- L'augmentation de 35,0 M€ des dépenses de développement des « Réseaux Régionaux » s'explique par des hausses de dépenses à la fois sur les « Réseaux Amonts » (+22,5 M€), sur les « Raccordements Distributeurs » (+2,2 M€) et sur les « Raccordements Autres Clients » (+10,2 M€).

Ces hausses de dépenses sur l'année 2016 s'expliquent essentiellement par des anticipations de travaux, de nouveaux projets décidés (à la suite d'avaries par exemple) ou de reports tardifs des dépenses initialement prévues en 2015 sur 2016.

- Les écarts des dépenses de la catégorie « Logistique » (-9,8 M€) proviennent principalement de reports des dépenses immobilières et des décalages des dépenses d'équipements de R&D et de travaux.
- Les dépenses de renouvellement du « Grand Transport et Interconnexion » et des réseaux régionaux, ainsi que celles inhérentes aux systèmes d'information et aux reprises des réseaux de transport, sont en ligne avec les montants initialement approuvés.

RTE souligne par ailleurs que le stock d'ouvrages à renouveler à horizon 2030, qui a été renseigné en 2013, a été sous-estimé. Une réactualisation du gisement d'ouvrages à renouveler est par conséquent attendue dans le programme d'investissements 2018, qui sera transmis à la CRE en fin d'année 2017.

## **2. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017**

Les dépenses d'investissements approuvées pour l'année 2017 par la CRE dans sa délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016 s'élevaient à 1525,1 M€. RTE a présenté à la CRE l'exécution à mi-année de ce programme, qui fait apparaître une baisse du budget global de 12,7 M€.

Cette baisse résulte principalement de baisses des dépenses consacrées au renouvellement et au développement de la catégorie «Réseaux Régionaux», de -11,7 M€ respectivement -4,5 M€ consécutivement à des retards sur un certain nombre de projets.

Le budget de développement de la catégorie « Grand Transport et Interconnexions » est globalement maintenu (+0,7 M€). Néanmoins, des baisses des dépenses de 20 M€ et de 5,1 M€ sont observées respectivement pour le projet Savoie – Piémont et le projet de poste de Scheer. Ces moindres dépenses sur l'année 2017 sont dues à des aléas de chantiers et l'abandon du projet d'entrée en coupure au poste de Scheer suite à l'étude d'un projet alternatif moins coûteux et mieux adapté à la problématique de sécurité d'alimentation identifiée. Ces baisses sont partiellement compensées par des prévisions revues à la hausse pour le projet d'interconnexion IFA 2 (+21 M€) parallèlement à une hausse du coût global du projet.

Concernant l'avancement du projet Savoie-Piémont, RTE indique que les travaux d'extension du tunnel de Fréjus ont pris du retard et que l'impact de ce retard sur le calendrier du projet est en cours d'analyse. RTE présentera, dans son programme d'investissements 2018, les éventuelles modifications du calendrier du projet.

Les écarts de dépenses constatés pour le renouvellement du « Grand Transport et Interconnexions » (+1,7 M€) et pour les « Reprises des Réseaux de Transport » (+1,1 M€) traduisent de faibles écarts sur un nombre important de projets.

Les budgets des catégories « Immobilier Logistique » et « Système d'Information » restent, quant à eux, stables. A ce stade, RTE n'a toujours pas intégré, dans son budget « Système d'Information » de 2017, la baisse de 6,2% de la trajectoire des dépenses retenue dans la décision tarifaire TURPE 5.

### **3. DECISION DE LA CRE**

#### **3.1 Décision relative au programme d'investissements 2016**

La CRE constate un écart de -30,2 M€ entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements. Cet écart provient de variations multiples justifiées par RTE et sans impact significatif sur le coût ou le calendrier des projets concernés.

La CRE considère par conséquent que l'exécution du programme d'investissements de RTE est conforme au programme approuvé.

#### **3.2 Décision relative au programme d'investissements 2017**

La CRE constate que l'état d'exécution du programme d'investissements de RTE est conforme au programme approuvé. Elle observe des variations relativement faibles des budgets des différentes catégories de dépenses, qui ne donnent pas lieu à une révision du budget approuvé dans la délibération du 1er décembre 2016.

En conséquence, la CRE confirme le programme d'investissements approuvé dans la délibération du 1er décembre 2016.

La CRE reste toutefois attentive aux impacts que pourrait avoir le retard du tunnel de Fréjus sur le calendrier du Savoie –Piémont ainsi qu'à l'évolution du coût global du projet IFA2.

.Le bilan d'exécution du programme d'investissements 2017 sera présenté à la CRE au deuxième trimestre 2018.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à RTE. Elle sera par ailleurs transmise au ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 20 juillet 2017.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO